

Coupes de la Somme Seniors

Réunion du 21 octobre 2026

Présents : Messieurs LAVALARD Pierre, BARDET Didier, LECLERCQ Alain, DOS SANTOS Antonio.

Assiste : Monsieur Wilfried LECLERCQ.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr)

Correspondances :

- **Des clubs de l'AUXILOISE, AILLY SUR SOMME et AMIENS CHU :**

Sollicitation du maintien du Challenge Bonnière en Vétérans à 11 pour 2026/2027.
La Commission ne reviendra pas sur la décision prise en commission plénière du 12/10/26.

- **Du FR AILLY SUR NOYE :**

Son équipe Seniors 1 n'apparaît pas dans le tirage du Challenge JP DEMAGNY.
Il y avait 33 équipes pour le tirage des rencontres du 15/11/26, la commission a oublié de préciser que le FR AILLY SUR NOYE était exempt pour le prochain tour.

Affaires litigieuses :

- **Match AS HEUDICOURT – ASCM, Coupe Somme Féminines à 8 du 18/10/25 :**

Réclamation de l'AS HEUDICOURT sur la participation de la gardienne de l'AS CM susceptible d'avoir déjà participé à une rencontre le 17/10/26 en U18F.

Après vérification, il s'avère que la joueuse LEMPEREUR Jade a effectivement participé à la rencontre de l'AS CM en U18 F le 17/10/26.

L'erreur a été reconnue par le club de l'AS CM qui s'en excuse.

Conformément à l'article 151.1, la participation effective en tant que joueuse à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs

La Commission dit la participation de la joueuse Jade LEMPEREUR de l'AS CM irrégulière et donne match perdu par pénalité à l'ASCM sur le score de 3 à 0.

L'AS HEUDICOURT est qualifié pour le prochain tour.

Challenge Gilles Marquette

En préambule, la commission prend connaissance des sollicitations de l'AC AMIENS et de l'US CHU AMIENS concernant l'oubli de leur engagement en Challenge Marquette.

La Commission décide de faire jouer ces deux équipes l'une contre l'autre le 25/10/26 pour le compte du **1^{er} tour du Challenge Gilles MARQUETTE**. Le tirage au sort ayant désigné AMIENS US CHU comme recevant :

AMIENS US CHU – AMIENS AC ; se jouera le 25/10/26 à 10h00

Tirage du 2^{ème} tour du Challenge Gilles MARQUETTE

Afin d'avoir 8 équipes pour le 3^{ème} tour, la commission réalise le tirage de 4 rencontres qui se joueront le 01/11/26 à 10h00.

1. AMIENS FC PORTO – A2LC
2. ES VERS SUR SELLE contre le vainqueur US CHU AMIENS – AC AMIENS
3. USC VA – QCL SUD AMIENOIS
4. AMIENS OL – US DAOURS

Les équipes de AMIENS RIF, JS MIANNAY MOYENNEVILLE, ES NAOURS et TEMPLIERS OISEMONT sont exemptes.

Coupe de la Somme Vétérans à 8 :

La Commission procède à un tirage intégral pour des rencontres qui se joueront le 01/11/26 à 10h00.

SC FLIXECOURT – FC BLANGY
 ASP NESLOIS – FC MEAULTE
 AMIENS AF 2 – A CARDONNETTE
 US CAMON – ES STE EMILIE
 ES LICOURT – AMIENS ESP PIGEONNIER
 AMIENS FC SIP – CAFC PERONNE
 AS CERISY – US ROYE
 FC PLESSIER – AC HALLENCOURT
 MONTDIDIER AC – OL MONCHY

Coupe de la Somme Féminines à 8 :

La Commission procède à un tirage intégral pour des rencontres qui se joueront le 01/11/26 à 10h00.

AS QUESNOY – USNF

RC AMIENS – AS HAUTVILLERS

US CAMON – AMIENS AF

AF ENGLEBELMER – AAE BRAY SUR SOMME

US HAM – AS HEUDICOURT

US QUEND – AMIENS OL

AV L'ETOILE – AS TALMAS

TEMPLIERS OISEMONT – US CORBIE

AS VILLERS BRETONNEUX – US CARTIGNY

FC CENTULOIS exempt.

AMENDES

- **Amendes de 20€ pour forfaits du 18/10/26 :**

AMIENS CSA MONTIERES, Challenge Marquette

US LIGNIERES CHATELAIN, Coupe Somme Féminines à 8

US DAOURS, Coupe Somme Féminines à 8

AAE BRAY SUR SOMME, Coupe Somme Vétérans à 8

Prochaine réunion le 28/10/26 à 17h30.

Le Président, Pierre LAVALARD



Le Secrétaire de séance, Wilfried LECLERCQ

